



2 octobre 2020

Soutiens et nouvelles mesures d'aides immédiates pour le secteur de la culture

Le Conseil d'État a décidé d'octroyer de nouvelles aides forfaitaires aux actrices et acteurs culturel-le-s. Il répond ainsi à un postulat urgent accepté en juin 2020 par le Grand Conseil. Ce nouveau dispositif de soutien concerne les personnes qui n'ont pas pu obtenir d'aides, ni de la part de Suisseculture Sociale, ni de la part du Canton, ou dont les montants déjà perçus sont inférieurs à 13'800 francs. Depuis le début de la pandémie, les cantons et la Confédération ont mis en œuvre un ensemble de mesures visant notamment à soutenir les actrices et les acteurs culturel-le-s. Trois dispositifs d'aides complémentaires aux mesures du Conseil fédéral pour atténuer les conséquences économiques, à destination des acteurs culturels indépendants et des entreprises culturelles, ont déjà été activés.

L'Ordonnance fédérale COVID-CULTURE, qui couvre la période du 28 février au 31 octobre, a pris fin au 20 septembre 2020. Le Canton du Valais a reçu 229 demandes d'indemnisation (94 demandes d'acteur-trice-s culturel-le-s et 135 demandes d'entreprises culturelles). Sur les 17 millions de francs mis conjointement à disposition par le Canton et la Confédération, près de 4 millions de francs ont déjà été attribués ; les requêtes en cours de traitement (environ 40%) seront finalisées dans les prochaines semaines.

Indemnisation des directeurs musicaux et organistes des sociétés de chant et de musique pour leur perte de salaire

Les sociétés de chant et de musique ont également pu bénéficier d'une compensation s'élevant à 80% des salaires (charges sociales non-comprises) pour la perte d'heures de travail de leur directeur et organiste pour la période du 16 mars au 30 juin 2020. Le Canton du Valais a reçu 210 demandes provenant de 187 sociétés de chant ou de musique (81 demandes émanant des sociétés de chant et 106 demandes des sociétés de musique). Parmi les 187 sociétés, 51 sont germanophones. Ce dispositif est financé uniquement par le Canton sur les moyens extraordinaires mis à disposition dans le cadre des aides à la COVID-19.

De nouvelles aides immédiates à disposition

Malgré ces dispositifs de soutien, de nombreux artistes ou prestataires de services travaillant dans le secteur de la culture ont été durement touchés par l'annulation des manifestations culturelles et n'ont pas pu bénéficier des aides conjointes de la Confédération et du canton. Afin de pallier cette situation, le Conseil d'État a décidé d'octroyer de nouvelles aides forfaitaires aux actrices et acteurs culturel-le-s et aux prestataires de services indépendants œuvrant principalement pour le secteur culturel. Il répond ainsi à un postulat urgent accepté en juin 2020 par le Grand Conseil.



Un montant maximum de 2'300 francs par mois pour la période allant du 28 février au 31 août 2020, soit un total de 13'800 francs par personne physique pourra ainsi être versé aux acteurs et actrices culturel-le-s et aux prestataires qui auront déposé un dossier d'ici au 31 octobre 2020. Ces aides s'adressent aux personnes qui n'ont pas pu obtenir de soutien, ni de la part de Suisseculture Sociale, ni de la part du Canton, ou dont les aides déjà perçues sont inférieures à 13800 francs. Dans ce dernier cas, elles recevront le montant, déduction faites des aides déjà reçues. Cette aide subsidiaire sera versée sans contrepartie de la part du Canton.

Les artistes ou prestataires de services travaillant dans le secteur de la culture qui ont déjà introduit une demande n'ont pas besoin d'en déposer une nouvelle car celle-ci sera automatiquement vérifiée et le solde éventuel sera versé.

De nouvelles demandes peuvent également être soumises. Toutes les informations et tous les documents nécessaires sont disponibles sur le site Internet du Service de la culture à l'adresse suivante : www.vs.ch/fr/web/culture/aides-forfaitaires-acteurs-culturels.

Mesures de soutien supplémentaires à partir du 26 septembre 2020

Avec l'entrée en vigueur le 26 septembre de la Loi fédérale COVID-19, les mesures actuelles d'urgence à l'attention des acteurs et culturels (Suisseculture Sociale) ainsi que les aides aux associations culturelles d'amateurs sont prolongées. Un nouveau dispositif de soutien aux projets de transformation sera mis en place. Celui-ci vise à encourager la relance du secteur de la culture en soutenant des projets à caractère durable.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Anne-Catherine Sutermeister, cheffe du Service de la culture, 027 606 45 55

Hélène Joye-Cagnard, cheffe de l'Encouragement des activités culturelles du Service de la culture, 027 606 46 37